



## Compte rendu du conseil de l'ED MIIS du 23 septembre 2025

Ouverture de la réunion, le mardi 23 septembre 2025 à 15h, en visioconférence.

Présents : Samia AINOUZ, Maxime ALAARABIOU, Bertrand BOUDART, Esther CAMUS, François DAUPHIN, Justine DELAROQUE, Brigitte DIARRA, Adel GHAZEL, Boris GNAMAH TCHAMIE, John GUA-SCHI, Laurent HEUTTE, Alexane KHARMICH, Jean-Luc LAMOTTE, Nicolas LANGLOIS, Pierre LEFEBVRE, Marie LEGAY, Raphaëlle LEMAIRE, Olivier LEY, Caroline MELEY, Daniel MENARD, Jérôme POINEAU, Mathieu POULIQUEN, Oriane REDMADNA, Christophe ROSENBERGER, Éric SANLAVILLE.

Procurations : Christian DOGBE donne procuration à Jérôme POINEAU.

Excusés : Matthieu ALFARO et Quentin GRIETTE

### Ordre du jour

- Invitation au conseil
- Approbation du compte rendu du conseil du 2 juin 2025
- Inscriptions dérogatoires
- Candidats à des allocations auditionnés récemment
- Bilan de la campagne de recrutement 2025
- Budget
- Dossier VAE
- Organisation en 2026 des élections des étudiants au sein du conseil de l'ED
- Calendrier de la réunion universitaire
- Position du conseil sur les demandes de co-encadrement pour des CDD de 3 ans.
- Réflexion sur l'organisation des JED 2025 / JDD 2026
- Informations diverses dont retour sur le CED
- Questions diverses

### Invitation au conseil

Justine Delaroque, gestionnaire des doctorants à l'ENSICAen, sera invitée aux réunions du conseil.

### Approbation du compte rendu du dernier conseil

Le compte rendu du conseil de l'ED MIIS du 2 juin 2025 n'étant pas encore prêt, il sera présenté au conseil à la prochaine réunion.

### Inscriptions dérogatoires

Les demandes de dérogation (4e ou 5e inscription) sont examinées par le conseil. On distingue trois types de demande :

- (a) des « inscriptions tardives », c'est-à-dire des demandes de doctorants dont la première inscription à eu lieu après le 1 janvier 2023.
- (b) des demandes de réinscription « de sécurité » pour des doctorants dont la première inscription en doctorat à eu lieu avant le 1 janvier 2023 mais qui prévoient de soutenir fin 2025 (en fonction de la disponibilité des

membres du jury). Une réinscription n'aura lieu que si la soutenance a lieu en janvier 2026 (ou plus tard).  
(c) des demandes de dérogation « normales », c'est-à-dire des demandes de doctorants dont la première inscription a eu lieu avant le 1 janvier 2023 et dont la soutenance n'aura pas lieu avant fin 2025.

En plus du dossier complet de demande d'inscription dérogatoire, les doctorants doivent avoir effectués leur CSI pour 2024–25, et avoir un financement sur au moins une partie de l'année correspondant à la fin de la thèse. La réinscription sera bloquée tant que l'ED n'aura pas reçu le rapport de CSI.

### **Université Caen Normandie**

Il y a quatre demandes d'une 4e inscription pour « inscription tardive » (nom, date de 1e inscription, directeur de thèse, laboratoire) :

- ATANGANA ATANGANA Olivier, 07/04/2023, KHOUKHI Lyes, GREYC
- BARTHE Paul, 20/06/2023, LEZORAY Olivier, GREYC
- GENDARME Steve, 22/03/2023, LAMOTTE Jean-Luc, GREYC
- TETE Nilesh, 16/01/2023, DIAS Gael et HASANUZZAMAN Mohammed, GREYC, financement de la thèse en cotutelle sur 4 ans

Pour les quatre demandes qui suivent, il s'agit d'une 4e inscription « de sécurité » (nom, directeur de thèse, laboratoire, financement) :

- BELKHEIRI Yassine, EL MOATAZ BILLAH Abderrahim, GREYC, pas de mention de financement, dossier non signé par le directeur de thèse
- KASTNER Lise, LAMOTTE Jean-Luc, GREYC, ATER
- LAMBERT Natacha, HERAULT Romain, GREYC et CHETELAT Gael, pas de mention de financement
- TAHIAT Abderrahim, CRETU Bogdan, GREYC, ATER

Quatre doctorants demandent une 4e inscription dérogatoire (nom, directeur de thèse, laboratoire, financement) :

- LEDOYEN Francois, CHAHIR Youssef, GREYC, ATER
- MAGALHÃES DE ALMEIDA CRUZ Raquel, GUASCHI John et GONÇALVES LIMA Daciberg (thèse en cotutelle avec le Brésil), LMNO, contrat dans une université brésilienne
- RAMAGE Renaud, GODELLE Eddy, LMNO, enseignant dans le secondaire
- STOJANOVSKI Mihail, BONNET Gregory, GREYC, ATER

Quatre doctorants demandent une 5e inscription dérogatoire (nom, directeur de thèse, laboratoire) :

- PERIER Alexandre, CHAHIR Youssef, GREYC : la première inscription a eu lieu le 03/01/2022. Il s'agit d'une 5e inscription, mais c'est la finalisation de la 4e année. Le doctorant a un contrat AMI jusqu'à fin août 2026.
- SOLIS LEON Raul, FLAMENT Stephane et PERNA Paolo (thèse en cotutelle avec l'Espagne), GREYC : la soutenance est prévue en novembre ou décembre 2025, c'est une demande de sécurité. Le contrat en Espagne s'est terminé le 30 juin 2025. Le doctorant aura un contrat de 2 mois (novembre et décembre 2025) au GREYC.
- SABRY Soumaya, DIAS Gael et HASANUZZAMAN Mohammed (thèse en cotutelle avec l'Irlande) : la première inscription a eu lieu le 06/01/2022. Il s'agit d'une 5e inscription, mais c'est la finalisation de la 4e année. Il y a eu une extension du financement jusqu'en juin 2026.

### **INSA de Rouen**

Il y a une demande d'une 4e inscription pour « inscription tardive » :

- LECLERC Alexandre, 01/04/2023, GOUT Christian, LMI

Un doctorant demande une 4e inscription dérogatoire « de sécurité » :

- JAIN Dhruv, HERAULT Romain, LITIS, pas de mention de financement. La rédaction de la thèse est

presque terminée.

Il y a une demande d'une 4e inscription « normale » :

- URREA CASTILLO Fernanda, ZIDANI Hasnaa, LMI, ATER

### **Université Le Havre Normandie**

Il y a une demande d'une 4e inscription pour « inscription tardive » :

- ISMAIL ABDI Said, 25/04/2023, AMBROSIO Benjamin, LMAH, financement 4 ans

Il y a quatre demandes d'une 4e inscription dérogatoire :

- CHATTANACHOT Supharoek, GUINAND Frédéric et LAVANGNANANDA Kittichai, LITIS, financement du gouvernement de Thaïlande jusqu'en 2026
- COMBAUD Félix, SANTOS Andréa, LITIS, ATER
- OUJBARA Abdeltif Aziz-Alaoui, AMBROSIO Benjamin, LMAH, ATER
- VIDAGBANDJI Mahutin Lucien, BERRED Alexandre et BERTELLE Cyrille, LMAH, ATER. Il devra soutenir début 2026.

Une doctorante demande une 5e inscription dérogatoire « de sécurité » :

- FODIL Nour EL Houda, OLIVIER Damien, LITIS, pas de mention de financement. La première inscription a eu lieu le 05/10/2021, mais l'arrivée en France de la doctorante a été retardée, et il y a également eu des difficultés une fois arrivée. La rédaction de la thèse est bien avancée.

À noter qu'à l'ULHN, une réinscription est nécessaire fin octobre, avec remboursement des frais si la soutenance a lieu avant fin 2025.

### **Université Rouen Normandie**

Quatre demandes sont présentées pour une 4e inscription au titre de « inscription tardive » :

- GUELLATI Mohamed Foued, 16/01/2023, RIAH Zouheir et AZZOUZ Yacine, IRSEEM
- HAMDI Laziz, 14/03/2023, PAQUET Thierry, LITIS
- LEANDRI Aurélie, 26/04/2023, GHAZEL Ade, IRSEEM
- MOTTAY Léo, 28/06/2023, RUAN Su, LITIS puis AIMS

Il y a deux demandes d'une 4e inscription dérogatoire « de sécurité » :

- MOSCATELLI Aldo, ADAM Sébastien, LITIS, ATER
- SALAJE Amine, LANGLOIS Nicolas, IRSEEM, fin de contrat 19 décembre 2025, pas de mention de financement pour 2026.

Sept doctorants demandent une 4e inscription dérogatoire :

- BRION Charles, OTMANI Ayoub et BARDET Magali, LITIS, ATER.
- DHAOUADI Nessim, ALFARO Matthieu et BLOUZA Adel, LMRS, ATER.
- EDDE Georges, DANAILA Ionut et ANTOINE Raphael, LMRS, contrat privé le jusqu'au 20 avril 2026.
- EL MOUDNI Anass, BOUTTEAU Rémi, LITIS, ATER.
- HASANY Syed Nouman, PETITJEAN Caroline, LITIS, pas de mention de financement. La rédaction est en cours, il devra soutenir en janvier 2026.
- MADIR Bahae-Eddine, DANAILA Ionut, LMRS, ATER.
- TENZIN Roman, PERGAMENCHTCHIKOV Serguei, LMRS, ATEN mi-temps jusqu'au 31 août 2026.

Le conseil valide l'ensemble des demandes à l'unanimité.

## Candidats à des allocations auditionnés récemment

Depuis le dernier conseil, deux sessions d'auditions ont eu lieu au GREYC.

- Auditions le 21/7/2025 (candidat, directeur de thèse, avis)
  - PATIN Clément, KEMMOCHI Yukiko, très favorable
  - NICOLAS Louis, BONNET Grégory, très favorable
  - KILONGO Christian, ZANUTTINI Bruno, avis réservé
  - HUMMEL Alexis, MOUADDIB Abdel-illah, avis réservé
  - PERROTTI-VALLE Rayan, MOUADDIB Abdel-illah, avis défavorable
- Auditions le 18/9/2025
  - MECHTOUF Sami, Fabrice MAUREL, avis positif.
  - SARKAR Syamantak, Christophe CHARRIER, avis positif.

Plusieurs financements sont des RIN 50%, et par conséquent les avis sont remontés à la Région. Pendant l'été il y a eu des contestations concernant les avis réservé/défavorable de deux candidats. Certains candidats étaient manifestement peu préparés pour l'audition dont un qui a fait la sienne en visio sans présentation. F. Dauphin rappelle que d'après l'arrêté sur le doctorat, l'École Doctorale s'assure de la qualité des candidats, et est dans son droit d'émettre un avis réservé/défavorable.

Le sujet de B. Zanuttini était premier sur la liste complémentaire, mais il n'était pas sûr de pouvoir trouver un autre candidat, et il a désisté en faveur du sujet d'une collègue du GREYC.

Pour les deux sujets de A.-I. Mouaddib, deux nouvelles auditions seront à prévoir début octobre. É. Sanlaville demande si les mêmes candidats seront proposés. A. Hummel fera une deuxième audition, en revanche il y aura un nouveau candidat sur l'autre sujet.

## Abandons de thèse

Les trois abandons ont été signalés :

- BENNANI Mehdy, Université de Caen Normandie, GREYC, début 20/02/2024
- VEGETTI Sara, INSA, LMI, début 20/12/2023
- LECOURT Hugo, INSA, LITIS, début 01/10/2022.

Un autre abandon est en cours au LIS.

F. Dauphin demande si des problèmes ont été détectés par le CSI, c'est l'un de ses rôles. Pour l'un des trois abandons, le choix est venu du doctorant, et pour un autre, la vision de la thèse du doctorant était en décalage avec celle du directeur de thèse. Pour éviter des mésententes avec le directeur de thèse, il est important de connaître la motivation du doctorant en amont.

## Bilan de la campagne de recrutement 2025

J.-L. Lamotte présente le bilan de la campagne de recrutement 2025 et le compare avec celle de 2024.

- Le taux de réponse des porteurs de sujets au questionnaire de l'ED a été très bas (8 réponses sur 15 sujets). Le questionnaire est très bref : pour chaque sujet, on demande l'acronyme du projet, le nombre de candidatures dont le master (ou équivalent) a été obtenu dans un établissement de la COMUE ou en France hors COMUE ou en Europe hors la France ou ailleurs qu'en Europe, et les listes de diffusion dans lesquelles le sujet a été diffusé. Le taux de réponse peut évidemment biaiser les conclusions qui suivent. L. Heutte demande s'il ne faut pas relancer les sept collègues qui n'ont pas répondu, la réponse est oui, il faudra le faire.
- Globalement le délai de publication a été bien respecté.
- Par rapport à 2024, la moyenne du nombre de candidatures par sujet est en augmentation, en particulier des candidats issus de Masters français hors COMUE. Il y a peu de candidats issus de Masters de la COMUE ou de l'Europe hors la France.

- Il y a eu de l'incompréhension de collègues du GREYC sur les inversions de classement entre les propositions du laboratoire et celui de l'Université de Caen Normandie.

## Budget 2025

J.-L. Lamotte rend compte du budget 2025. Au jour du conseil, l'ED a consommé 86% du budget. Comparé avec 2024, le poste de dépenses pour la formation des doctorants est en augmentation, mais celui pour la mobilité longue est en baisse. Toutefois la somme de ces deux postes est à peu équivalente à celle de 2024.

Les dépenses à venir sont : les réunions de rentrée de l'ED sur les trois sites, et peut-être des JED et des missions à prendre en charge pour une éventuelle réunion du RNCD. F. Dauphin souhaite savoir si l'ED va dépasser 100% de son budget. J.-L. Lamotte pense que non. F. Dauphin signale qu'une autre ED ne dépensera pas tout ses crédits, ainsi il sera possible de financer d'autres actions.

É. Sanlaville se demande pourquoi le nombre de de séjours longs est en diminution. L'an dernier il y en a eu trois, cette année il y en a moins, et c'est difficile de savoir pourquoi.

## Dossier VAE

Comme tout diplôme national, le doctorat peut être obtenu par VAE. Dans ce cadre, il est délivré sur la base de : une production de connaissances nouvelles obtenues par le candidat au cours de son expérience professionnelle (suite à  $\geq 24$  mois d'activités de recherche en lien avec les exigences de l'ED concernée) ; de la rédaction d'un manuscrit de thèse, avec accompagnement d'un référent (directeur de thèse) et d'un laboratoire d'accueil ; du rattachement du candidat au laboratoire de son référent, avec l'accord du directeur du laboratoire ; et une soutenance de thèse.

Lors de la dernière réunion (11 juin 2025), la commission inter-établissement inter-ED a examiné 6 dossiers, dont un en pédagogie numérique qui a été soumis à l'ED MIIS/URN. Pour ce dossier, elle a émis un avis de non recevabilité administrative, avec les motivations suivantes : une activité de recherche n'apparaît pas clairement dans le dossier ; sur six publications présentées, au moins trois ont été réalisées dans le cadre du Master et ne peuvent pas être utilisées pour ce dossier ; ni l'unité de recherche URN ni un directeur de thèse n'ont été renseignés.

Il s'agit d'une première demande de VAE pour l'ED MIIS, il y aura certainement d'autres à l'avenir. F. Dauphin mentionne que lors de l'attribution des dossiers aux ED, MIIS paraissait la moins lointaine des thématiques. Le candidat semblait être lié avec des laboratoires à Paris ayant des liens avec le LDAR qui est conventionné avec l'URN. N. Langlois demande si le candidat avait déjà déposé un dossier ailleurs, mais l'ED n'a pas de traçabilité de ce type de demande.

## Organisation en 2026 des élections des étudiants au sein du conseil de l'ED

Les élus doctorants arrivent au terme de leur mandat en février 2026. Selon le RI, la prochaine élection devra prendre en compte la règle d'alternance entre Caen et Rouen pour le 4ième siège, ce qui donnerait : Caen : 2 titulaires, 2 suppléants ; Rouen : 1 titulaire, 1 suppléant ; Le Havre : 1 titulaire, 1 suppléant.

Un échange a eu lieu lors d'une réunion récente du bureau élargi. Les doctorants élus constatent que siéger au conseil n'est pas simple la première année (acronymes, sujets difficiles à comprendre au début...). Il en est ressorti la proposition suivante : maintien de mandats de 2 ans, avec une année comme suppléant et une année comme titulaire. Ainsi, il y aurait une élection par an pour élire un nouveau suppléant sur chaque siège. Au bout de la première année le suppléant deviendrait titulaire pendant un an. Pour respecter la répartition actuelle, il y aurait un siège (un titulaire et un suppléant) pour chacun des trois sites (Caen, Rouen, Le Havre), et un siège Caen–Rouen avec un titulaire et un suppléant en alternance.

L. Heutte pense que c'est plutôt une bonne idée, et F. Dauphin ajoute que cela permettrait une communication lissée ainsi qu'un accompagnement pour le suppléant lors de sa première année au conseil.

É. Sanlaville demande si l'on prévoit une année de transition. J.-L. Lamotte répond à l'affirmative. Dans la mesure du possible, on pourra demander aux élus doctorants actuels de rester un an. R. Lemaire indique qu'elle pourra rester membre du conseil jusqu'à sa soutenance de thèse (probablement en septembre 2026), mais il risque d'y avoir une période entre la soutenance et les élections suivantes pendant laquelle il n'y aura qu'un seul élu doctorant pour le siège à Caen.

J.-L. Lamotte propose de faire une réunion du conseil au mois de décembre 2025, l'un des points de l'ordre du jour étant de voter sur les nouvelles modalités d'élection des élus doctorants, avant les prochaines élections en février 2026. D'ici décembre le bureau discutera avec les élus doctorants pour affiner la proposition.

## **Calendrier de la réunion universitaire**

Le calendrier des réunions de rentrée des établissements est comme suit :

- Université Le Havre Normandie : 4 novembre
- Université Rouen Normandie : 5 novembre
- Université de Caen Normandie et ENSICAEN : le 6 novembre, réunion commune
- INSA de Rouen : après-midi du 20 novembre.

Les réunions de rentrée de l'ED MIIS sur les trois sites suivront les réunions des établissements.

## **Position du conseil sur les demandes de co-encadrement pour des CDD de 3 ans**

Le bureau est de plus en plus sollicité pour donner son avis sur les demandes de co-encadrement par des co-encadrants bénéficiant d'un contrat communément appelé « MCF CDD ». La durée du contrat est typiquement de 3 ans. Une demande a déjà été validée, et deux autres sont arrivées récemment. Elles émanent souvent de jeunes docteurs, et sont alignées sur les 3 ans de la thèse. Actuellement l'étude des demandes de co-encadrement est déléguée au bureau, et ce sont les commissions recherche respectives qui sont chargées de leur validation. Pour ce cadre particulier, le bureau souhaite connaître la position du conseil. En particulier, le bureau pourra-t-il donner un avis favorable à ce type de demande ?

M. Alaarabiou demande s'il existe une règle sur le délai de pouvoir encadrer une thèse, et s'il y a déjà eu des abandons pour des thèses encadrées par des collègues avec un contrat MCF CDD. J.-L. Lamotte répond qu'il n'y a pas de règle, et que ce sont les premières demandes, donc nous n'avons pas de recul. A. Ghazel pense qu'on peut faire confiance au directeur de thèse qui est capable de décider si le collègue a la maturité scientifique pour co-encadrer une thèse. L. Heutte demande si l'on fait la différence entre les MCF CDD et les CPJ. C'est effectivement le cas. L. Heutte souligne le fait que le nombre de co-encadrements des MCF titulaires est plafonné (maximum trois co-encadrements officiels pendant la carrière), et demande si cela a un sens d'encadrer une thèse par un post-doctorant.

É. Sanlaville pense que les MCF CDD ne peuvent pas être traités de la même manière que les MCF titulaires, les exigences ne sont pas les mêmes.

On demande si le co-encadrant apparaît en tant que tel sur la page de garde de la thèse. M. Legay répond que c'est effectivement le cas.

Selon C. Rosenberger, c'est au directeur de thèse de préciser l'apport du co-encadrant, et qu'une attestation du premier a plus de poids qu'une reconnaissance administrative. L. Heutte intervient pour exprimer son accord avec le fait que les attestations du directeur de thèse sont plus proches de la réalité, et demande quels sont les arguments pour autoriser l'encadrement d'une thèse par un collègue non titulaire. Il rappelle qu'un post-doc peut partir à tout moment, et qu'on prend des risques en acceptant de tels co-encadrements.

F. Dauphin mentionne la volonté des établissements de la COMUE d'une harmonisation pour les co-encadrements. Le but est de préparer l'HDR, donc c'est limité à trois (mais sans limite dans le temps) pour encourager les collègues de passer l'HDR. C. Rosenberger rappelle qu'une thèse n'est pas censée durer plus de trois ans, et que le but officiel du co-encadrement est de préparer l'HDR, ce qui n'est pas pertinent pour un récent docteur.

N. Langlois souhaite savoir si cette question a déjà été posée dans d'autres ED. F. Dauphin pense que c'est la première fois qu'une ED en discute. E. Camus signale que l'UCN a accepté des co-encadrements par des post-docs, à condition que la durée du contrat couvre celle de la thèse.

D. Ménard demande au conseil si ce n'est pas gênant qu'il y ait des co-encadrements non officiels. J.-L. Lamotte répond que dans le RI, l'ED fait bien la différence entre la direction et le co-encadrement de la thèse, et nous ne comptons le taux de direction que pour les directeurs de thèse. C'est à ceux-ci de établir des attestations du taux d'encadrement si besoin. D. Ménard ajoute que quelqu'un peut être recruté comme MCF un an après la fin de la thèse, et en principe il pourra co-encadrer une thèse à ce moment-là.

J. Poineau remarque que si un MCF CDD demande de co-encadrer une thèse, cela a probablement été prévu en amont au moment du recrutement.

S. Ainouz pense que si quelqu'un a fait au moins 2–3 ans de postdoc, il a acquis des compétences, et il pourra co-encadrer une thèse sous la responsabilité d'un directeur de thèse.

C. Rosenberger indique que pour l'instant il n'y a pas beaucoup de post-docs de 3 ans, mais que plusieurs sont prévus au GREYC.

É. Sanlaville souhaite que des garde-fous soient mis en place : une expérience post-doctorale significative avant le co-encadrement, et un contrat dont la durée soit supérieure ou égale à celle de la thèse.

R. Lemaire soulève la question de directeurs de thèse qui changent d'établissement pendant la thèse, et demande quelle est la différence avec les co-encadrants. F. Dauphin répond que les co-encadrants ne sont pas cadrés par la loi. Selon les textes, le directeur de thèse et le doctorant doivent appartenir au même laboratoire.

En raison des avis assez divers sur la question, et afin que le résultat soit le plus représentatif possible, J.-L. Lamotte propose de faire un vote par mél sur ce point. À priori, le choix serait entre :

- le bureau de l'ED, après étude du dossier conformément au règlement intérieur, peut émettre un avis favorable à une demande de co-encadrement par un MCF CDD ou équivalent.
- le bureau de l'ED émettra un avis défavorable à toutes les demandes de co-encadrement par un MCF CDD ou équivalent.

## Réflexion sur l'organisation des JED 2025/JDD 2026

La JDD 2025 qui a eu lieu le 21 mai 2025 à Caen avec l'ED PSIME a eu un succès mitigé. Le nombre d'inscrits a été faible, et la différence entre la JDD de l'ED et celles des laboratoires n'a pas été bien comprise. Les élus doctorants ont fait deux constats :

- la session poster a été très appréciée lors de la JDD.
- la rentrée des premières années est chargée : reunion établissement, réunion de l'ED, la JED, la JDD...

Ces constats semblent être partagés par la direction de l'ED PSIME et doivent être approfondis.

Il faudra peut-être ne proposer qu'une seule journée par an, plus tôt dans l'année (en mai-juin, les doctorants sont souvent en conférence etc.)

M. Alaarabiou pense que cela resume bien la situation, et que c'est souhaitable de faire une seule Journée par an, cela permettra d'être plus efficace.

F. Dauphin indique que la JDD de l'ED nBISE a lieu au printemps, et que l'on demande aux doctorants d'y participer au moins une fois pendant la thèse.

L. Heutte demande s'il y a des interactions entre les doctorants de MIIS et de PSIME. Il semble que ce soit le cas, de plus en plus de doctorants de PSIME ont un sujet qui est en lien avec l'IA. M. Alaarabiou indique qu'il a trouvé un doctorant de PSIME dont le sujet de thèse est proche du sien.

La table ronde d'anciens doctorants est également appréciée, et permet aux doctorants de poser des questions à ceux qui sont déjà docteurs sur leur vécu de la thèse, la suite de la thèse (post-doc, recherche de travail en entreprise)...

La discussion avec les élus doctorants et l'ED PSIME se poursuivra.

## Informations diverses dont retour sur le CED

La dernière réunion du CED s'est déroulée le 23 juin 2025.

- Une partie importante de la réunion a été consacrée à la procédure d'attribution des contrats doctoraux :

- la durée minimum de publication (un mois) est définie par la DRH de l'établissement concerné, mais elle n'est pas toujours respectée par toutes les ED. C'est particulièrement compliqué dans les disciplines où c'est le candidat qui rédige son propre sujet.

- certaines universités (hors COMUE) n'indiquent que l'existence de contrats, ce qui entraîne des problèmes d'égalité entre les candidats.

- dans certaines ED, des sujets prévus pour les majeurs de promo. des Masters normands n'ont pas été retenus, ce qui a comme conséquence qu'on n'a pas forcément les meilleurs candidats. Par ailleurs, cela fait aussi une mauvaise publicité à nos Masters.

- la nouvelle procédure ne fonctionne pas bien, Il n'y a pas de prise en compte de la diversité des ED et des établissements. C'est un sentiment qui semble être partagé par l'ensemble des ED. Les ED/UR sont dépossédées du travail scientifique, et le sujet devient plus important que le choix du candidat.

- J.-M. Fournier (VP recherche à l'UCN) a indiqué qu'un bilan de la campagne d'attribution des contrats doctoraux établissement/Région sera effectué, en relevant notamment les dysfonctionnements qui ont pu se produire, et que les ED seront recontactées pour en discuter.

Bien qu'il y ait une hétérogénéité d'établissements et de disciplines, F. Dauphin souligne que le bilan est partagé par les ED. Au jour de la réunion du conseil de l'ED MIIS, il n'y avait toujours pas de retours de la part des VP.

- 1ere campagne des Ambassadeurs du Doctorat

La 1ere campagne des Ambassadeurs du Doctorat s'est déroulée cette année. La missions principales des ambassadeurs sont la promotion du doctorat au niveau national/local, des actions de communications sur le doctorat, la promotion du doctorat dans les entreprises. Le choix des ambassadeurs se fait selon des critères du ministère. Le calendrier a été comme suit :

- mars 2025 : lancement de la première campagne de nomination d'ambassadeurs du doctorat par le MENESR. C'était une recommandation du rapport [Pommier-Lazarus](#) sur le doctorat.

- juin 2025 : nomination des ambassadeurs par région. La Normandie a été la seule région de ne pas avoir d'ambassadeur. Des dossiers ont pourtant été remontés.

- août 2025 : publication d'une nouvelle liste d'ambassadeurs dont Françoise Baillot et Jean-Christophe Varin en Normandie.

- 2026 : compléter les listes, diversifier les profils...

[F. Baillot](#) est PR en physique à l'URN au laboratoire CORIA. F. Dauphin confirme que J.-C. Varin est chez Areva, et qu'il a obtenu une thèse de l'UCN, et il précise qu'il est intervenu auprès de S. Pommier (chargée de mission sur le doctorat au MENESR) au mois de juin au sujet du manque d'ambassadeur normand, ce qui a permis une campagne complémentaire.

- Retour sur la réunion de printemps du RNCD

- Un nouvel arrêté sur le doctorat est prévu. L'arrêté de 2016 a été modifié en [2022](#). L'objectif du nouvel arrêté est de simplifier l'arrêté actuel, notamment sur le recrutement, les règles de composition des jurys, la fiche RNCP... En juillet 2025, le bureau de l'ED a répondu à une enquête « flash », en indiquant quelques difficultés que nous constatons. par rapport à l'arrêté actuel (règles sur la présidence du jury, règles sur le rang A/B et HDR pour les membres/rapporteurs étrangers, doctorants et ZRR, notion de co-encadrement...). Suite à cette enquête, un travail de synthèse devait avoir lieu au ministère avec un panel d'experts.

- Des échanges sur les AI génératives et le plagiat avec ChatGPT ont eu lieu (évolution de la notion de plagiat, problèmes pour faire respecter des chartes obsolètes...).

– Un traducteur multilingue d’enseignements en présentiel et en direct **OMIST** (Outils pour le développement des Masters Internationaux) sera disponible bientôt. F. Dauphin signale que c’est intégré à eSup, et qu’il sera disponible début 2026 via Sygal.

- Bilan 2024–25 de l’offre de formation doctorale

L’offre de formation doctorale est annualisée. Le catalogue contient des formations spécifiques (ED MIIS) et transversales (CED). Par rapport à 2023–24, en 2024–25 le nombre de formations et le nombre de sessions sont en augmentation (+23% et +12% respectivement), et le coût des formations a augmenté de 60%. La répartition par site des formations est : 35% UCN ; 28% URN ; 9% ULHN ; en distanciel 26%. Neuf formations spécifiques ont été proposées par l’ED MIIS. Globalement le taux de présence aux formations a été de 74% (en augmentation par rapport à 2023–24), toutefois il y a toujours beaucoup d’absentéisme. Pour réduire les coûts, certaines formations à faible effectif pourront être proposées une année sur deux (cela permettrait à tous les doctorants intéressés d’y participer pendant la thèse).

Il reste encore des progrès à faire sur l’absentéisme aux formations. Maintenant on peut suivre les inscriptions et les absences dans Sygal, ce qui est appréciable. F. Dauphin mentionne que le taux de présence aux formations de 74% cache des situations diverses. Les absences ont un coût pour les établissements (la Région ne finance plus les formations), et le fait de ne pas signaler une absence avant la formation empêche d’autres doctorants qui sont sur la liste complémentaire d’y participer.

Des problèmes ont été constatés pour la formation obligatoire « Lutte contre toutes les formes de violence (VSS) » : un nombre limité de places pour la conférence du défenseur des droits (volet 1) qui est en français uniquement, et la version anglaise du MOOC (volet 2) n’a pas été déployée (il y avait un souci avec la signature de la convention). On demande si l’on ne pourra pas utiliser l’outil mentionné plus haut (OMIST) pour la traduction en direct. Il a été difficile de trouver des intervenants sur certains sites (URN et INSA notamment) pour le volet 3. F. Dauphin ajoute que la structure des trois volets a été établie après des discussions avec les VP égalité/inclusion des établissements.

M. Alaarabiou se demande si l’on ne pourrait pas trouver d’autres intervenants pour le volet 1.

Lors des entretiens avec les doctorants en 1e année, les membres du bureau ont constaté des appréciations très diverses : certains doctorants ont bien aimé le volet 1, alors que d’autres l’ont trouvé indigeste et trop porté sur des aspects administratifs.

## Questions diverses

Il n’y a pas de questions diverses.

Fin de la réunion à 17h25.

Fait à Caen le 20 novembre 2025.